

Date de dépôt: 23 septembre 2002

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour une régulation du trafic de transit entre Plan-les-Ouates et Onex, par le chemin du Pont-du- Centenaire, le chemin David-Brolliet et le chemin Gustave- Rochette

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 avril 2002, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition P 1375 ci-annexée, sur la base du rapport de la commission des transports déposé le 25 mars 2002.

Le chemin du Pont-du-Centenaire est un chemin communal d'importance primaire desservant principalement la zone agricole où il y a peu d'habitations. Il est également utilisé comme axe de liaison entre la route de Saint-Julien à Plan-les-Ouates, la route de Base donnant accès à la zone industrielle (ZIPLO) et la route du Grand-Lancy à Onex. Ce chemin est également un axe privilégié pour desservir le centre sportif des Cherpines. Il ne peut dès lors pas être considéré comme un axe traversant des zones de loisirs ou résidentielles. La vitesse y est limitée à 60 et 40 km/h, selon la configuration des lieux. Sa largeur de voirie varie de 4 à 4,5 m.

Les chemins David-Brolliet, Charles-Borgeaud et Gustave-Rochette traversent une zone résidentielle et de services et sont situés en zone 30 km/h.

La traversée du vieux village d'Onex via les chemins David-Brolliet, Charles-Borgeaud (partiel) et Gustave-Rochette constitue le principal inconvénient de l'itinéraire en question.

En conséquence, l'office des transports et de la circulation (OTC), comme il l'avait proposé dans son rapport remis à la commission des transports, à mis à l'enquête publique la mesure préconisée, explicitée ci-après.

La circulation des véhicules automobiles et des motos sera interdite sur le chemin David-Brolliet ainsi que sur le tronçon du chemin Charles-Borgeaud compris entre les chemins David-Brolliet et Gustave-Rochette. Les riverains ne seront toutefois pas soumis à cette prescription (enquête publique N° 2013 publiée le 5 avril 2002). L'OTC, qui a rencontré les pétitionnaires dans ce cadre, a été en mesure de prendre en compte leurs remarques.

La mesure décrite ci-avant est en passe d'être mise en place. Elle va dans le sens des préoccupations soulevées par les riverains pétitionnaires dans la mesure où, en dissuadant les usagers prenant l'itinéraire en question comme raccourci et transitant par le vieux village d'Onex, elle permet de diminuer d'autant, par ce biais, le volume de circulation sur le chemin du Pont-du-Centenaire.

Il n'est en revanche pas indiqué de prendre des mesures de circulation contraignantes pour le chemin du Pont-du-Centenaire, pour les raisons déjà explicitées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

Le chancelier :
Robert Hensler

La présidente :
Micheline Calmy-Rey

Annexe : texte de la pétition

Secrétariat du Grand Conseil**P 1375***Date de dépôt : 19 décembre 2001***Pétition****pour une régulation du trafic de transit entre Plan-les-Ouates et Onex, par le chemin du Pont-du-Centenaire, le chemin David-Brolliet et le chemin Gustave-Rochette**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant que:

- un trafic de transit de plus en plus important se développe entre Plan-les-Ouates et la route de Chancy à Onex, par les chemins du Pont-du-Centenaire, David-Brolliet, Charles-Borgeaud et Gustave-Rochette;
- l'extension urbaine sur la zone agricole de la plaine de l'Aire et le développement de la zone industrielle de Plan-les-Ouates vont accroître le volume de la circulation sur ce secteur déjà critique;
- le chemin du Pont-du-Centenaire donne un accès à une zone de détente comprenant la Gavotte, le poney-club de Plan-les-Ouates, le centre sportif des Cherpines. Ces équipements attirent une circulation d'enfants et d'adolescents en vélo ou autres engins à roulettes;
- ces chemins, bordés par une belle arborisation, sont d'anciennes voies de communication à caractère historique et patrimonial;

les soussignés demandent donc :

- la mise en place de mesures dissuasives, sur le chemin du Pont-du-Centenaire, afin que cette route ne fasse plus office de voie de transit entre Plan-les-Ouates et Onex;
- d'accompagner ces mesures par des aménagements appropriés sur les chemins du Pont-du-Centenaire et David-Brolliet (pas des lignes jaunes ou des limitations de vitesses non respectées!);
- de garantir une meilleure sécurité pour les enfants sur le chemin de l'école, pour les promeneurs et pour les adolescents qui se rendent aux équipements sportifs des Cherpines.

N. B. : 247 signatures

M. et M^{me} Starkenmann, 1, chemin du Pont-du-Centenaire, 1213 Onex